Prime communale

Suivi d'études secondaires ou supérieures

En vertu de la délibération du Conseil Communal en séance du 19 janvier 2026, une prime d'études, une prime de transport et une prime de logement sont accordées aux étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur domiciliés au 01/01 sur le territoire communal de Rouvroy, pour l'année scolaire concernée

SECONDAIRE = 75,00€ pour les étudiants de l'enseignement secondaire
+ 200,00€ pour étudiants de l'enseignement secondaire en internat

SUPÉRIEUR = 300,00€ pour les étudiants de l'enseignement supérieur long (master) ou court (bachelier)
+ 50,00€ pour les étudiants de l'enseignement supérieur qui effectuent régulièrement des trajets dans le cadre de leurs études
+ 300,00€ pour les étudiants de l'enseignement supérieur en internant ou kot
+ 150,00€ pour les étudiants de l'enseignement supérieur à l'étranger

La demande et les pièces justificatives doivent impérativement être remises au secrétariat communal avant le 30 novembre de l'année concernée. Le versement des primes sera effectué pour le 31 décembre, sous réserve de réception des dossiers complets

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

*Nom : _____ *Prénom : _____

*Numéro national : _____

*Rue : _____ *Numéro : _____ Boite : _____

*Code postal : _____ *Ville : _____

N° de Téléphone : _____ *Email : _____

* Je suis : ☐Le parent / tuteur ☐L'étudiant

Dans le cas où vous êtes le parent / tuteur, veuillez compléter les champs suivants concernant l'étudiant

*Nom : _____ *Prénom : _____

*Numéro national : _____

*Rue : _____ *Numéro : _____ Boite : _____

*Code postal : _____ *Ville : _____

N° de Téléphone : _____ *Email : _____

Numéro de compte IBAN sur lequel la prime devra être versée

BE__ ____ ____ ____

Date : _____/_____/_____ Signature :

Les champs précédés de () doivent être obligatoirement complétés*

📄 **Document(s) à joindre :**

☐ ***Une attestation de réussite ou d'ajournement**
Pour bénéficier de la prime étude : une attestation de réussite délivrée par l'établissement scolaire ou une attestation d'ajournement d'office ou de présentation/bulletin de 2ème session complète, pour l'année scolaire écoulée.

☐**Une copie du jugement du divorce prononçant la garde alternée**

☐ **Copie du contrat de location ou attestation de logement pour l'année scolaire concernée datée et signée par le propriétaire du kot / responsable de l'internat**

☐ **Preuve de paiement de deux mois de loyer au cours de l'année scolaire concernée**

Pour bénéficier de la prime complémentaire internat/logement : une attestation de logement ou une copie du contrat de location datée et signée par le responsable de l'internat ou le propriétaire du kot pour l'année scolaire concernée ainsi qu'au minimum 2 preuves de paiement des loyers pour 2 mois relatives aux années civiles distinctes, soit une preuve entre septembre et décembre et l'autre pour la période de janvier à juin de l'année scolaire concernée.

☐ **Copie de la carte « Campus » de la SNCB ou tout titre de transport délivré au nom de l'étudiant**
Pour bénéficier de la prime complémentaire études à l'étranger : une copie du contrat d'étude ou de stage émanant de l'organisme concerné prouvant que l'étudiant a participé avec succès au programme pour l'année scolaire concernée.

☐ **Copie du contrat d'étude ou de stage Erasmus émanant de l'autorité concernée prouvant que l'étudiant a participé avec succès au programme de l'année scolaire concernée**
Pour bénéficier de la prime complémentaire études à l'étranger : une copie du contrat d'étude ou de stage émanant de l'organisme concerné prouvant que l'étudiant a participé avec succès au programme pour l'année scolaire concernée.

⚠️ **Avertissement** ⚠️

Une seule demande par étudiant et par année scolaire. La demande doit être complète car elle ne sera pas modifiable.

Les champs précédés de () doivent être obligatoirement complétés*